

**SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : CAZOFLIN

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation Fongicide

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

M.CAZORLA, S.L.

C/ Aigueta, nº 4

17761 CABANES (Espagne)

Téléphone : +34 972 504443    Téléfax : +34 972 670734

Adresse e-mail : info@mcazorla.com

**1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence**

Organisme / Société	Adresse	Téléphone
ORFILA		+33 1 45 42 59 59
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	0 800 59 59 59
C.H.R.U	C.H.R.U	+33 3 83 22 50 50

**SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

Sensibilisation cutanée: Catégorie 1

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique: Catégorie 1

H400

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique: Catégorie 1

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

**Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

R43  
N Dangereux pour l'environnement, R50/53

## 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Trifloxystrobine



Mention d'avertissement: **Attention**

### Mentions de danger

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### Conseils de prudence

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 : Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Délai de réentrée en parcelles traitées : 48 h.

## 2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

#### Nature chimique

Granulés à disperser dans l'eau (WG)

Trifloxystrobine 50 %

#### Composants dangereux

Phrase(s) R conformément à la directive 67/548/CEE

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom	N°CAS / N° CE	Classification		Conc. [%]
		Directive 67/548/CEE	Règlement (CE) n°1272/2008	
Trifloxystrobine	141517-21-7 604-237-6	R43 N ; R50/53	Skins Sens.1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	50,00
Dibutylnaphtalènesulfonate de sodium	25417-20-3 246-960-6	Xn ; R20/22 Xi ; R36/38 R52/53	Acute Tox.4 ; H302 Acute Tox.4, H332 Skin Irrit.2, H315 Eye irrit.2,H319 Aquatic Chronic 3, H412	> 1,00 - < 25,00

#### Autres informations

Trifloxystrobine	141517-21-7	Facteur M : 100 (acute)
------------------	-------------	-------------------------

Pour le texte complet des phrases-R/ mentions de danger mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

## **SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

### **4.1 Description des premiers secours**

**Conseils généraux** S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité.

**Inhalation** Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison.

**Contact avec la peau** Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**Contact avec les yeux** Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison.

**Ingestion** Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Symptômes** Local: Irritation légère, Sensibilisation  
Systémique : Diarrhée, Vomissements, Nausée  
Aucun symptôme connu ou attendu.

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Traitement** Traitement initial : symptomatique. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. Il n'existe pas d'antidotes spécifiques.

## **SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **5.1 Moyens d'extinction**

**Appropriés** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

**Inappropriés** Jet d'eau à grand débit

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de : Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Fluorure d'hydrogène, Oxyde de carbone (CO), Oxydes d'azote (NOx)

### **5.3 Conseils aux pompiers**

#### **Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

**Information supplémentaire** Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

## **SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions** Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de nettoyage** Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

#### **6.4 Référence à d'autres sections**

Informations concernant la manipulation, voir section 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.

Informations concernant l'élimination, voir section 13.

### **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Conseils pour une manipulation sans danger**

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Equipement de protection individuelle, voir section 8.

##### **Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

**Mesures d'hygiène** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

#### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### **Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur original. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Éviter une exposition directe au soleil.

##### **Précautions pour le stockage en commun**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

### **SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

#### **8.1 Valeur limite d'exposition**

<b>Composants</b>	<b>N°CAS</b>	<b>Valeur limite d'exposition</b>	<b>Mise à jour</b>	<b>Base</b>
Trifloxystrobine	141517-21-7	2.7 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*

\*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

#### **8.2 Contrôles de l'exposition**

##### **Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

**Protection respiratoire** Porter un masque filtrant les particules (facteur de protection 4) de type EN149FFP1 ou équivalent. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

**Protection des mains** Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

**Protection des yeux** Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

### Protection de la peau et du corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de type 4.

En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.

Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	granulé dispersible dans l'eau
Couleur	brun clair
Odeur	faible, caractéristique
pH	8,5 - 10,5 à 1 % (23 °C) (eau désionisée)
Hydro-solubilité	dispersable
Sensibilité aux chocs	Pas sensible aux chocs.

**9.2 Autres données** Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

**Décomposition thermique** Stable dans des conditions normales.

**10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

**10.4 Conditions à éviter** Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

**10.5 Matières incompatibles** Stocker dans l'emballage d'origine.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë par voie orale</b>	DL50 (rat) > 2.000 mg/kg Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
<b>Toxicité aiguë par inhalation</b>	Une utilisation judicieuse et prudente ne donne pas lieu à la formation d'aérosols inhalables.
<b>Toxicité aiguë par pénétration Cutanée</b>	DL50 (rat) > 2.000 mg/kg Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
<b>Irritation de la peau</b>	Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (lapin) Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
<b>Irritation des yeux</b>	Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (lapin) Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
<b>Sensibilisation</b>	Sensibilisant (cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Magnusson & Kligman Le test a été réalisé avec une formulation similaire.  Non sensibilisant. (cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

#### **Evaluation de la toxicité à dose répétée**

Trifloxystrobine : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

#### **Evaluation de la mutagénèse**

Trifloxystrobine : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagénèse.

#### **Evaluation de la cancérogénicité**

Trifloxystrobine : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

#### **Evaluation de la toxicité pour la reproduction**

Trifloxystrobine : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents.

Trifloxystrobine : Les effets observés sur la reproduction sont liés à la toxicité parentale.

#### **Evaluation de la toxicité pour le développement**

Trifloxystrobine : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Trifloxystrobine sont liés à la toxicité maternelle.

### **SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### **12.1 Toxicité**

**Toxicité pour le poisson** CL50 (Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)) 0,036 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

**Toxicité pour les invertébrés aquatiques** CE50 (Puce aquatique (*Daphnia magna*)) 0,01 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

**Toxicité des plantes Aquatiques** CE50 (*Pseudokirchneriella subcapitata*) 0,15 mg/l  
Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h

#### **12.2 Persistance et dégradabilité**

**Biodégradabilité** 0 %  
Durée d'exposition: 29 jr  
Difficilement biodégradable.  
La valeur fournie concerne la matière active technique trifloxystrobine.

#### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**Bioaccumulation** Non applicable pour ce mélange.

#### **12.4 Mobilité dans le sol**

**Mobilité dans le sol** Non applicable pour ce mélange.

#### **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Sans objet car une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

#### **12.6 Autres effets néfastes**

##### **Information écologique supplémentaire**

Pas d'autre effet à signaler.

### **SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

#### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Produit** Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

**Emballages contaminés** Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service de collecte spécifique aux produits professionnels comme la filière ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme EcoDDS pour les produits grand public.

**Code d'élimination des déchets**

**020108** déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**ADR/RID/ADN**

14.1 Numéro ONU : ..... **3077**

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies : ... MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DEL'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (TRIFLOXYSTROBINE)

14.3 Classe(s) relative(s) au Transport : ..... 9

14.4 Groupe d'emballage : ..... III

14.5 Marque dangereux pour l'environnement : OUI

Code danger 90

Code tunnel E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voiesnavigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

**IMDG**

14.1 Numéro ONU : ..... UN **3077**

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies : ..... ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,N.O.S. (TRIFLOXYSTROBIN)

14.3 Classe(s) relative(s) au Transport : ..... 9

14.4 Groupe d'emballage : ..... III

14.5 Polluant marin : ..... OUI

**IATA**

14.1 Numéro ONU : ..... UN **3077**

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies : ..... ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,N.O.S. (TRIFLOXYSTROBIN )

14.3 Classe(s) relative(s) au Transport : ..... 9

14.4 Groupe d'emballage : ..... III

14.5 Marque dangereux pour l'environnement : OUI

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76modifiée et Décret du 08/07/09)

Rubrique n° 1172 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement(très toxiques pour les organismes aquatiques)

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

## **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion.

R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 453/2010 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Objet de la révision: Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) N°453/2010.